



BULLETIN
MUNICIPAL
[AVRIL 2009]
N° 46



Le mot
du maire



De gauche à droite
Anne Boquet (Préfète),
Jean Créno, Valérie Péresse,
Yves Vandewalle lors de l'inauguration
des logements du bourg.

Hier, aujourd'hui, demain

2008

L'année a été marquée par les élections municipales qui ont mis en avant le soutien renouvelé des Mesnilois pour notre liste. Nous continuerons à être dignes de leur confiance, tout en restant à leur écoute.

Le Mesnil-Saint-Denis est une commune vivante que nous voulons encore plus accueillante. En 2008, les manifestations festives et les occasions de rencontres ont été toujours aussi nombreuses et suivies. Le partenariat de jumelage s'est affirmé notamment par la création du square Hankensbüttel et le baptême du Foyer du CLC "Otto Kauffman". J'en profite pour remercier tous les acteurs de ce dynamisme : les associations, le comité des fêtes, le syndicat d'initiative, les bénévoles, bref, tous ceux qui agissent dans le domaine social, caritatif, politique, ou environnemental, mais aussi les professionnels (commerçants, artisans, etc.), véritables forces vives de la commune, et sans oublier les équipes municipales, administratives, techniques et élus...

Outre les travaux d'entretiens réguliers (réfection de chaussées, bâtiments communaux...), la poursuite de l'enfouissement des réseaux et le transfert de voies de lotissements privés dans le domaine public, l'année 2008 aura concrétisé :

- ◆ l'agrandissement du groupe scolaire de Champmesnil maternelle,
- ◆ l'inauguration de la première tranche de construction de logements sociaux au bourg (la seconde tranche est en voie d'attribution).

2009, 10, 11 ...

Les mois qui viennent nous conduiront à travailler également sur les sujets suivants :

- ◆ Le Plan local d'urbanisme (PLU) dont les formalités d'établissement inscrites naturellement dans le cadre du développement durable s'étaleront sur plusieurs années.
- ◆ Intercommunalité : la réflexion et le travail en 2009 seront de trouver et se mettre d'accord sur un ou plusieurs projets d'intérêt communautaire, et régler la répartition des sièges entre les communes.
- ◆ Crèche : la municipalité a choisi de travailler à sa pérennisation en assurant sa continuité à la rentrée 2009.
- ◆ Sécurité : des aménagements seront à réaliser aux abords des deux collèges sur les RD 58 et RD 13 (Sainte-Thérèse et Philippe de Champagne) avec l'aide d'un programme exceptionnel du Conseil Général.

A noter que dans le domaine de la sécurité en général, nous comptons sur le civisme et la bonne volonté de tous pour le mieux de chacun.

- ◆ Liaison douce : la commune participe avec le PNR et le SIVOM de Chevreuse à la réalisation d'une liaison douce entre le Mesnil et Saint-Rémy-lès-Chevreuse via le chemin des Ambésys au Mesnil Sevin. Cette liaison doit être réalisée au cours de l'année.
- ◆ Commission d'accessibilité : créée en juin 2008, la commission communale d'accessibilité pour personnes handicapées travaille actuellement sur un diagnostic avec l'aide des services compétents.
- ◆ Restructuration de la piscine : dans le cadre du SIVOM avec La Verrière, nous préparons le dossier diagnostic technique pour la restructuration de la piscine construite en 1974, avec mission de faisabilité et demandes d'aides financières.

Avec le printemps s'annonce un climat plus clément, souhaitons qu'il le soit dans tous les domaines, tant sociaux qu'économiques.

Jean Créno

Sommaire

Zoom sur les Conseils municipaux	2
Budget 2009	3
Opération Tonicité	3
Projets d'urbanisation	4
Environnement et voisinage	4
Enquête "Déplacements"	5
Voirie : programme d'entretien	5
Le Parc prépare sa nouvelle Charte	8
Élections européennes le 7 juin	13
Les <i>actus</i> scolaires et sportives	14
Etat civil	16
Tribune libre	16
La vie au Mesnil	17
Agenda des fêtes et animations cahier central	p. 9 à 12

**Les élus répondent
à vos questions...**
... à lire pages 6 et 7

Fête de la musique
et pique-nique convivial
dimanche 21 juin
... voir cahier central page 12





Zoom sur les Conseils municipaux

Les principales questions et délibérations votées sont résumées ci-après.

Lors de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2008, les points suivants ont été adoptés :

- ◆ vote du budget primitif pour l'eau et l'assainissement,
- ◆ maintien de la surtaxe sur l'eau potable au même tarif qu'en 2008,
- ◆ augmentation de la redevance d'assainissement de 5 %,
- ◆ vote pour le versement d'acomptes de subventions, comme chaque année, aux associations les plus importantes,
- ◆ revalorisation des coûts des postes de directeur et directeur adjoint du C.L.C.,
- ◆ autorisation au Maire d'engager des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2009, à hauteur du quart des dépenses 2008,
- ◆ classement des voies, parkings, espaces verts, réseaux de la Z.A.C. de Rodon dans la voirie communale,
- ◆ adoption de la modification du P.O.S. en vue de l'intégration de la Z.A.C. du Mesnil Saint Denis,
- ◆ création d'un poste d'ingénieur principal pour notre directeur des services techniques,
- ◆ participation financière aux frais de scolarisation d'enfants mesnilois handicapés, hors commune,
- ◆ demande de subventions au Conseil Général pour amélioration de la sécurité sur la R.D.58 et la R.D.13 en entrée d'agglomération.

Séance du 12 février 2009

- ◆ Attribution du marché « Aire d'accueil des gens du voyage » et autorisation au Maire de signer les marchés (les frais étant répartis sur les trois plus importantes communes du PNR).
- ◆ Modification, suite à une nouvelle loi, du prix des vacances funéraires.
- ◆ Augmentation du prix des concessions au cimetière et au columbarium.
- ◆ Création de postes suite à des avancements de grade (sans augmentation de l'effectif).
- ◆ Renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année et diverses délibérations comptables.
- ◆ Présentation des rapports d'activités 2007 du SIVOM et du SIA.

Prochains Conseils :

- ◆ le lundi 30 mars 2009 à 21 h
- ◆ le mercredi 29 avril 2009 à 21 h
- ◆ le jeudi 25 juin 2009 à 21 h

Le compte rendu complet de chaque séance est consultable en mairie, un résumé est diffusé sur le site Internet (www.lemesnilsaintdenis.fr).

Michèle Mouchéné

Demandes de passeport



Le passeport biométrique sera déployé dans tous les Etats de l'Union européenne le 28 juin 2009. Il sera délivré dans les Yvelines à compter du 27 avril 2009. Un réseau de trente trois communes a été constitué par la préfecture du département pour recueillir les demandes de passeports biométriques.

Les communes sélectionnées ont été équipées et reliées au réseau national. Le Mesnil Saint Denis ne fait pas partie de ce réseau et ne pourra, par conséquent plus prendre en compte vos demandes de passeport à compter de cette date (27 avril 2009).

Les mairies des communes de proximité établissant le nouveau passeport biométrique sont : Versailles, Montigny, Trappes, Élancourt, Rambouillet, St-Rémy-lès-Chevreuse, Maurepas...

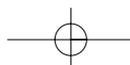
Pour rappel, les documents à fournir sont les suivants

- ◆ Copie d'acte de naissance de moins de trois mois,
- ◆ Justificatif de domicile récent,
- ◆ CNI ou /et passeport périmé,
- ◆ 2 photos d'identité (possibilité de les faire sur place),
- ◆ Pour les enfants mineurs, acte de mariage des parents, ou livret de famille pour les parents non mariés et éventuellement "grosse" du jugement de divorce le cas échéant.

Coût du passeport

- ◆ Enfant mineur moins de 15 ans sans photos : 20 € (19 € avec 2 photos aux normes du ministère).
- ◆ Enfant mineur de 15 à 18 ans sans photos : 45 € (44 € avec 2 photos aux normes du ministère).
- ◆ Majeur sans photos 89 € (88 € avec 2 photos aux normes du ministère).

Marc Picornell





Budget 2009

Le budget 2009 a été établi dans un contexte économique difficile.

L'exercice 2008 n'a dégagé qu'un très faible excédent de gestion :

Fin 2007, l'excédent des recettes de fonctionnement sur les recettes atteignait 313 000 €, ceci avait permis de limiter à 1,5 % l'augmentation du taux des impôts en 2008. Mais en 2008, une brutale chute des transactions immobilières au 4^e trimestre a entraîné une forte baisse des droits de mutations encaissés par la commune : 250 000 € contre 380 000 € prévus en mars 2008. L'excédent de 2008 reportable sur 2009 n'est que de 17 000 €.

Une augmentation inévitable des taux en 2009

Des efforts importants ont été prévus pour réduire les dépenses : maîtrise de la masse salariale, gel des subventions aux associations, économies dans le ramassage des ordures ménagères, renégociation de contrats. Les dépenses courantes sont budgétées à environ 6 478 000 €, inférieures à celles réalisées en 2008.

Mais certaines recettes s'effondrent :

- > par prudence, les revenus provenant des ventes immobilières (droits de mutation) ont été budgétés pour 150 000 €, soit quatre fois les sommes encaissées au 4^e trimestre 2008.
- > Les bases de taxes professionnelles communiquées sont inférieures de 30 % à celles de 2008.

- > Et il convient de reconstituer une certaine marge pour autofinancer les investissements prévus et couvrir le service de la dette. D'où une augmentation du taux des taxes qui sera proposée au Conseil municipal le 30 mars de 15 %.
- Le taux de la taxe des ordures ménagères restera stable.

Des investissements réduits à l'essentiel (1,6 M€ contre 3 M€ en moyenne de 2001 à 2007 et 2 M€ en 2008):

- > priorité donnée à la petite enfance, aux écoles, à la crèche et la halte-garderie,
 - > la voirie.
- L'aménagement d'une salle des fêtes dans la Ferme de Beurain fait l'objet d'un financement particulier provenant de la vente d'actifs.

Cela étant, les fondamentaux financiers de la commune sont sains :

- > La mobilisation du potentiel fiscal, autrement dit l'effort demandé par le Conseil municipal aux Mesnilois pour financer les dépenses de leur commune est de 30 % inférieur à la moyenne nationale.
- > La dette par habitant est d'environ 1 000 €, inférieure au niveau national si on tient compte de la dette des structures intercommunales.

Opération Tonicité

Questionnement de départ : que peut faire la mairie pour dynamiser les commerces et les entreprises mesnilois ?



Une réunion a été organisée le 20/01/2009 par Jean Créno (Maire), Philippe Devys (Conseiller municipal chargé de l'opération Tonicité) et Jacques Minery (adjoint aux finances et à la vie économique). Elle réunissait une trentaine d'enseignes et les représentants des structures impliquées dans le développement économique local : Antoine Guichard, de la CCIV (Chambre de commerce et d'industrie de Versailles), Martine Quilleveré et Bernard Glatigny* de la CM (Chambre des métiers), et Olivier Sanch du PNR. Le but premier était de présenter l'éventualité de mener au Mesnil l'opération Tonicité, ce qui a été accepté par les participants. Avec comme moyen une enquête, un bilan et l'étude des perspectives de développement économique et commercial local. Il a été proposé de s'organiser en association pour faciliter et rendre plus efficaces les rapports, les échanges, les demandes entre les commerçants et la mairie. Il a été décrit les aides, les conseils, les services pouvant être

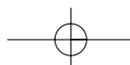
apportés par les structures présentes (contact avec les banques, obtentions de crédits, connaissance des locaux...).

Les membres du groupe Tonicité ont depuis distribué un questionnaire à renseigner par les commerçants, qui a été collecté par la CCI les 17 et 18 mars. Ils seront étudiés et éclaireront les vrais problèmes, les attentes, les besoins et les souhaits.

L'opération Tonicité est en marche !

* Bernard Glatigny, menuisier au Mesnil-Saint-Denis est auteur d'un livre "Vers une France sans artisans" chez Albin Michel.

Aline Breton





Projets d'urbanisation



A la suite du travail effectué pour la mise en harmonie du plan d'occupation des sols (POS) sur l'ensemble du territoire communal, nous avons entrepris de libérer deux zones de construction, l'une avenue de Breteuil, l'autre au lieu-dit les Marnières de Rodon proche du Centre Bourg, afin de répondre partiellement à nos obligations de construction de logements sociaux, et en réponse au contrat

signé avec le Département sur l'offre diversifiée de logements.

Le premier projet, avenue de Breteuil, est en bonne voie. Après avoir reçu un avis favorable du commissaire-enquêteur, le

Conseil municipal a délibéré favorablement le 18 décembre 2008.

Nous allons maintenant porter nos efforts sur la seconde zone afin de pouvoir offrir à tous la possibilité de se loger !

Les beaux jours arrivent et les travaux dans vos maisons aussi !

N'oubliez pas que tous travaux extérieurs :

- ◆ changement de porte, de fenêtres,
 - ◆ ravalement des façades,
 - ◆ réhabilitation,
 - ◆ rénovation de toiture,
 - ◆ création de châssis de toit, de panneaux solaires ou photovoltaïques,
 - ◆ édification d'une clôture,
 - ◆ construction d'un abri de jardin,
 - ◆ etc., (la liste est longue !)
- sont soumis à déclaration préalable. Les imprimés sont à votre disposition au service de l'urbanisme.

Environnement et voisinage

Définitions du Larousse :

◆ **Ecologie** : « science qui étudie les relations des êtres vivants entre eux et avec leur milieu ».

◆ **Environnement** : « ce qui entoure, ce qui constitue le voisinage ».

Nous pouvons constater avec satisfaction que désormais l'environnement est entré dans notre mode de vie, notre façon de raisonner et de concevoir l'avenir. Bien sûr, ce n'est qu'un début et il est vital de poursuivre nos efforts et notre réflexion en la matière. N'oublions pas cependant une composante fondamentale de notre environnement : notre voisinage. La nature, les arbres, les oiseaux, l'eau, l'air que nous respirons doivent être respectés et protégés et c'est un grand progrès de nous en soucier. Cela ne doit pas pour autant nous faire perdre de vue le confort et le bien être de nos voisins qui méritent aussi toute notre attention. L'enfer est, dit-on, pavé de bonnes intentions et parfois un bon geste écologique peut se révéler un sujet de discorde avec ses voisins. On a vu ainsi des voisins entrer en conflit pour les effluves trop marquées d'un compost mal mené et entassé en limite séparative de jardins, ou pour le ronronnement un peu trop soutenu d'une pompe à chaleur. En général tout se règle à l'amiable entre gens de bonne volonté, mais...

Alors dans notre réflexion environnementale, n'oublions pas nos voisins car nous sommes tous voisins !

Annick Féménia





Nos déplacements intéressent la Communauté d'agglomération de St-Quentin-en-Yvelines

La Communauté d'agglomération de St-Quentin-en-Yvelines a décidé de réactualiser l'enquête effectuée en 1998 sur les déplacements de et vers la Ville Nouvelle en y ajoutant 5 communes dont Le Mesnil St Denis.

Cette enquête sera réalisée à partir d'un panel d'environ 2000 foyers (1700 sur l'ensemble des 7 communes de la Ville Nouvelle pour lesquelles des enquêteurs se rendront au domicile des personnes choisies et 300 sur les 5 communes complémentaires - Maurepas, Coignières, Le Mesnil St Denis, Plaisir et Bois d'Arcy - pour lesquelles l'enquête sera réalisée par téléphone).

L'objectif de cette opération sera de cerner les habitudes des résidents des différentes communes et de chercher à améliorer leurs conditions de déplacement.

Après une phase de préparation qui s'étendra de janvier à septembre 2009, la phase de collecte des informations aura lieu d'octobre 2009 à janvier 2010.

Les Mesnilois choisis par le bureau d'études seront contactés par courrier afin d'obtenir leur accord de participa-

tion et déterminer la date de la communication téléphonique au cours de laquelle ils seront interrogés.



Programme d'entretien de la voirie



Notre commune comporte 35 km de chaussées, 16 km de chemins ruraux et une soixantaine de kilomètres de trottoirs.

Chacun a pu constater que l'hiver 2008/2009 avait engendré de nombreux dégâts à la voirie, nécessitant une campagne importante de rebouchage des « nids de poule ».

Indépendamment de ces travaux de remise en état, des opérations de rénovation seront réalisées cette année.

Pour tenir compte du coût des travaux de réaménagement de la voirie (à titre indicatif, le coût du trottoir de la rue Emile Fontanier, récemment traité, s'élève à 66 500 euros H.T.), nous avons

pris l'option de privilégier la rénovation des trottoirs afin qu'en première étape, toutes nos rues aient au moins un trottoir en bon état. A noter cependant que dans le cadre de l'aide apportée aux communes par le Conseil général en matière de voirie, certaines opérations importantes concerneront à la fois les trottoirs et la chaussée, ce qui sera notamment le cas, pour 2009, de l'avenue de Dampierre dont l'état de dégradation est visible.

En fonction des possibilités budgétaires, nous envisageons des travaux dans les voies ci-après : avenues Habert de Montmort, de Breteuil et des Solitaires, rues de la Chabourne, du Maréchal Joffre, de l'Île-de-France, de Provence et de la Croix Mathurine ainsi qu'allée des Cavaliers.

Daniel Doux



Qu'en est-il de l'aire d'accueil des gens du voyage ?

L'appel d'offres est terminé et les entreprises sont désignées pour un montant de travaux de 362 000 € TTC. Grâce aux subventions de l'Etat, de la Région, du Conseil général et de la CAF, la participation financière de la commune sera d'environ 54 000 €. Le démarrage des travaux est prévu dans le courant du deuxième trimestre.

Pour mémoire, vous trouverez un article agrémenté d'un plan sur ce thème dans notre bulletin N°44 du mois de juillet 2008.

JMM

Où en est le projet Beaurain ?

Le Projet Beaurain a été élaboré et accepté au cours des années précédant le mandat actuel. Il tient compte des besoins exprimés et sa réalisation sera menée sur plusieurs mandats et plusieurs contrats soumis à l'obtention de subventions.

Après une longue attente, les contrats - l'un régional et l'autre départemental - ont été obtenus avec des subventions plafonnées en montant et en taux à 65 %. Les architectes ont répondu aux demandes diverses, ils ont été réglés du montant de leurs honoraires au fur et à mesure de l'exécution de leur travail. Le permis de construire et d'aménagement a été obtenu.

En première étape, il est prévu de réaliser une salle polyvalente. Or les contrats et l'obtention des subventions sont conditionnés à des délais qui nécessiteraient de démarrer les travaux rapidement. Nous avons donc pris des contacts avec nos partenaires financiers afin d'éviter tant l'annulation des contrats que la perte des subventions.

JC



Les élus répondent à

Le tri : pourquoi un seul passage ?

La réduction des déchets ménagers fait partie des actions inscrites dans Le Grenelle de l'Environnement. Notre commune s'est engagée dans cette démarche et notre ambition est d'atteindre une diminution de notre tonnage de 30 % en 5 ans. Ce projet ambitieux ne pourra réussir qu'avec la collaboration et l'engagement de tous les habitants. Il est donc urgent de modifier nos comportements pour contribuer, à notre modeste niveau, à cet enjeu national. Vous l'aurez donc compris, la suppression d'un passage ne se situe pas simplement en terme d'économie mais d'environnement.

Nous vous invitons à reprendre le bulletin N°45 (voir calendrier et plan pages 16/17) car le changement des jours de passage ne semble pas avoir été intégré par tous. Nous vous remercions de respecter vos zones de ramassage et vos jours de passage afin de sortir vos sacs ou containers **uniquement la veille des passages** pour éviter que les ordures restent plusieurs jours consécutifs sur les trottoirs. Nous sommes conscients de l'effort demandé et nous comptons sur chacun d'entre vous.

JMM et CK

Pourquoi le calendrier du tri a-t-il changé de présentation ?

Le calendrier du tri a été inséré dans le bulletin municipal pour des raisons de coût que tout le monde comprendra aisément en cette période de récession. Ce feuillet n'a fait l'objet d'aucun budget supplémentaire. Vous pouvez le découper aisément et le placer là où vous aviez l'habitude de le consulter auparavant !

CK

Peut-on encore utiliser les sacs bleus ?

Quelques précisions s'avèrent nécessaires à propos des sacs plastiques. Nous vous avons demandé d'utiliser les sacs bleus jusqu'à épuisement du stock dans le cadre des nouvelles règles de tri. Or certains continuent d'appliquer les anciennes dispositions en ne remplissant les sacs bleus que de papier, journaux ou magazines. Ces sacs sont refusés à l'arrivée du tri et font l'objet d'une pénalité. Aussi nous vous remercions de ne plus les utiliser. **Seuls les sacs jaunes seront désormais collectés.** Nous rappelons également que les barquettes, les bouteilles d'huile ou les bouchons etc. sont toujours exclus de ces ramassages. En revanche le papier est admis !

JMM et CK

Que peut-on faire contre les chiens qui aboient en l'absence de leurs maîtres ?

Certains propriétaires de chiens sont pour diverses raisons obligés de s'absenter de leur domicile pendant la journée. Ces animaux s'ennuient et passent leurs journées à aboyer sur tout ce qui passe en attendant le retour de leurs maîtres. Ces nuisances sont très dérangeantes pour l'entourage. Aussi nous demandons aux personnes concernées de prendre des dispositions pour qu'elles cessent. Dans le cas contraire, des mesures devront être envisagées. Merci par avance de votre compréhension et de votre civisme.

CK

Pourquoi avoir fait des dépenses pour décorer le rond-point de Champmesnil ?

Aucune dépense n'a été faite pour agrémenter ce rond-point. Cette locomotive en bois était un jeu pour enfant situé auparavant dans la cour maternelle de l'école du Bois du Fay. Ne répondant plus aux normes scolaires, la structure a été démontée par les équipes techniques de la commune qui ont pris l'initiative de ce ré-emploi. Peut-être faudrait-il l'orienter vers la Verrière pour qu'en plus de décorer, elle nous indique la direction de la gare !

CK

vos questions !

Peut-on espérer des horaires mieux adaptés pour les bus assurant la desserte

"Le Mesnil St Denis → Gare de La Verrière" ?

Du fait de la mise en service du cadencement sur la ligne SNCF de Paris Montparnasse à Rambouillet, les horaires de cette desserte par les lignes 402 et 415 du Sqybus et de la Navette 36-05 ne sont plus en phase et engendrent des délais d'attente quelquefois importants en gare. La société Sqybus a été contactée à ce sujet et ce problème va être examiné. Sa résolution est toutefois soumise à l'impact de ces modifications éventuelles sur la desserte des autres agglomérations de la Ville Nouvelle traversées par ces lignes. En ce qui concerne la navette 36-05, une rencontre avec la direction des cars Perrier devrait aboutir à une meilleure adaptation de ses horaires aux attentes des Mesnilois.

DD

Que faire face à l'insécurité routière dans l'agglomération ?

Nombreux sont nos concitoyens à se plaindre du comportement des conducteurs dans notre commune. Parmi les doléances évoquées, la vitesse excessive, les refus de priorité ou non-respect des « Stops » et le stationnement sur les trottoirs sont les plus courantes.

Il paraît donc nécessaire de faire à nouveau appel au civisme de tous pour une amélioration de la situation.

Par ailleurs, le Conseil Général met en place une politique d'aide aux communes pour la création de nouveaux aménagements en faveur des circulations douces. Notre commune s'inscrit dans cette démarche.

DD

L'Opération Tranquillité Vacances sera-t-elle reconduite ?

Oui ! Il est rappelé aux personnes souhaitant bénéficier de ce service proposé durant les vacances d'été qu'elles doivent se présenter au poste de Police municipale, ou à l'accueil en mairie, pour remplir le formulaire.

DD



Mieux connaître notre Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Qu'est ce qu'un Parc naturel régional ?

C'est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

S'inscrivant dans le développement durable, les Parcs naturels régionaux mettent en œuvre des actions en lien avec les cinq missions définies par décret :

- ◆ la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel,
- ◆ l'aménagement du territoire,
- ◆ le développement économique et social,
- ◆ l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- ◆ l'expérimentation et la recherche.

Pourquoi et comment est-il créé ?

L'initiative de la création d'un Parc naturel régional revient au Conseil régional dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire.

Le projet de Parc naturel régional est élaboré sous la responsabilité de la Région, dans la concertation la plus large possible entre toutes les forces vives du territoire concerné : les collectivités territoriales - Conseil(s) régional(aux), Conseil(s) général(aux), communes du territoire,...

Ce projet partagé est ensuite formalisé par un contrat, la charte du Parc, soumise à enquête publique.

Après l'adhésion volontaire de tous les partenaires à la charte, la Région concernée l'approuve et sollicite le classement du territoire en « Parc naturel régional » auprès du Ministère en charge de l'Environnement.

Après avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et des autres Ministères concernés, le territoire est classé en Parc naturel régional par décret du Premier Ministre pour une durée de douze ans maximum renouvelable.

Qu'est-ce que la charte d'un Parc naturel régional ?

La charte d'un Parc naturel régional est **le contrat qui concrétise le projet**



de protection et de développement de son territoire pour douze ans maximum.

La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques.

Elle engage les collectivités du territoire — les communes, les EPCI, le Département et la Région — qui l'ont adoptée, ainsi que l'Etat qui l'approuve par décret.

Les engagements de l'État figurent également dans la charte.

Au moins trois ans avant le délai de validité de la charte, une procédure de renouvellement de classement du Parc doit être engagée par la Région concernée. Cette procédure s'appuie sur la révision de la charte par le Parc, au vu de l'évaluation de son action précédente et de l'analyse de l'évolution de son territoire. Elle permet de définir un nouveau projet à 12 ans maximum pour le territoire et de solliciter un nouveau décret de classement.

Le Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse a donc poursuivi en 2008 le travail d'élaboration d'une nouvelle charte

dans la perspective d'un renouvellement de son classement en janvier 2011.

Le vote régional du 20 novembre dernier qui a admis 14 nouvelles communes dans le périmètre d'études de révision de la Charte soulève de multiples difficultés et compromet l'approbation de la future charte dans le délai légal.

Le projet de charte sur lequel les équipes municipales ont travaillé s'appuie sur le bilan 1999-2007, sur un diagnostic du territoire et sur les études et travaux complémentaires réalisés en commissions thématiques.

La force du projet :

De par sa vocation de protection et valorisation de son patrimoine naturel, culturel et humain le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse se doit d'appliquer une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement. Cela demande une participation active et une mobilisation de toutes les communes, des acteurs locaux, des associations, des habitants.

Pour plus d'informations
www.parc-naturel-chevreuse.fr

Caroline Kaplan



L'agenda de vos loisirs

LE MESNIL SAINT DENIS ET SES ENVIRONS



Du mardi 24 mars
au vendredi 10 avril

Exposition "Les artistes pastellistes au Mesnil" CLC - Entrée libre.

Avril

Samedi 4

- **2^e Challenge Simonet** : épée – vétérans et seniors femmes et hommes – gymnase du collège Philippe de Champaigne. De 9h à 15h.

- **Club des amis retraités, visite du Skit du St Esprit et de Notre Dame de la Roche** au Mesnil (avec conférencière du Syndicat d'Initiative) et déjeuner au restaurant l'Harmonie.

- **Bibliothèque du CLC** à 14h, **contes pour enfant** : Métamorphoses - Stéphanie Fleury Conteuse du vent d'avril. Entrée libre.

- **Visite du Skit du Saint Esprit** à 15h. Tarif : 7 €. Inscriptions Syndicat d'Initiative : 01 34 61 49 79.

- **Magny-les-Hameaux, Village des plantes** : venez troquer ou échanger vos plantes de 10h à 18h à la Maison de l'Environnement. Programme complet au 01 30 07 34 34.

Dimanche 5

- **ASMD Pétanque : concours de pétanque** à 13h30 en doublettes formées sur le terrain devant le stade Guy Lefebure.
- **Concert au CLC** à 16h : Fabrice Hamelin, auteur compositeur. Adhérent : 5 €. Non adhérent : 6 €.

- **Concert « Saint Saëns » à l'Eglise de Gif-sur-Yvette** dans le cadre « Des dimanches musicaux » à Gif.

Samedi 4
et dimanche 5

- **Salon du livre à Chevreuse** – gymnase Fernand Léger – sur le thème "Le développement durable". Renseignements : contact@lirachevreuse.com

Vendredi 10

- Rejoignez Annick Laroche pour animer au CLC "**La Nuit du Théâtre**" de 20h à 4h du matin. Capacité d'accueil de 40 participants. Inscrivez-vous.

Du mardi 14
au jeudi 16

- **Stages dessin/poterie** "A la manière de Miro et de Brancusi" Marie-Laure Quesnau au CLC.

Samedi 18

- **ASMD Pétanque : concours de pétanque** à 15h en doublettes ou triplettes à la mêlée, sur le terrain devant le stade Guy Lefebure.

Votre agenda des fêtes et animations avril – août 2009

Dimanche 19

- **Dampierre : Bourse aux plantes** à partir de 14h sur la Demi-Lune, face au château de Dampierre.
Renseignements : 01 34 61 04 01

Mardi 21

- **Chasse aux oeufs à la halte garderie des Mesniloups** : de 9h30 à 11h.

Samedi 21

- **Réunion du cercle philatélique** au CLC de 10 à 12h.

Mercredi 25

- **Cinéma de plein air à Dampierre.** Séance gratuite. Possibilité de location d'un transat.
Amener sa couverture et sa lampe de poche. Programme détaillé à la Maison du Parc 01 30 52 09 09.

Dimanche 26

- **ASMD Pétanque** : concours de pétanque à 14h en triplettes formées sur le terrain devant le stade Guy Lefébure.
- **Visites à 15h : Notre-Dame de la Roche**, à 16h : **Skit du Saint Esprit.** Tarif : 7 € pour 1 monument, 12 € pour les 2. Inscriptions Syndicat d'initiative : 01 34 61 49 79.

Du mardi 28 avril au vendredi 15 mai

- **Exposition de peinture** au CLC - Martine Hagege, peintre du Mesnil.

Mai

Samedi 2 et dimanche 3

- **Club des jeux au CLC.**

Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10

- **Journées de l'amitié au Grand Mousseau.**

Vendredi 8

- **Commémoration de la Victoire** à 11h au Monument aux morts avec l'Amicale des anciens combattants. Venez entonner la Marseillaise avec les chœurs du Mesnil Saint Denis.

- **Vieille-Eglise-en-Yvelines : brocante - vide-greniers** de 8h à 20h.
Renseignements : 01 30 41 16 13 (Comité des fêtes)

Samedi 9

- **Visite du Skit du Saint Esprit** à 15h. Tarif : 7 €. Inscriptions Syndicat d'initiative : 01 34 61 49 79.

Jeudi 14

- **Cérémonie de la citoyenneté** en mairie : organisée par la municipalité afin de remettre aux jeunes nouvellement inscrits sur les listes leurs cartes électorales.

Samedi 16

- **Réunion du cercle philatélique CLC** de 10 à 12h

Dimanche 17

- **Vide-greniers de printemps** – pelouse de l'église – de 8h30 à 18h30. Organisé par le Comité de Jumelage en partenariat avec le Comité des Fêtes. Inscription auprès de Mme Créno : 01 34 61 87 12
courriel : jeannine.creno@orange.fr

- **ASMD Pétanque** : concours de pétanque à 14 h en doublettes formées sur le terrain devant le stade Guy Lefébure.

- **Club des amis retraités : Cabaret théâtre** au Théâtre des deux ânes.

Du mardi 19 mai au mardi 2 juin

- **Exposition sculpture** au CLC, appel à candidatures.

Du 21 au 24

- **Les 4 jours de Bullion** : brocante le samedi, concert création avec Isabelle Olivier le jeudi soir, animations originales avec vélos farfelus et jeux en bois durant toute la fête. Renseignements en mairie : 01 30 41 30 20.

Dimanche 24

- **Visites** à 15h : Notre-Dame de la Roche, à 16h : Skit du Saint Esprit. Tarif : 7 € pour 1 monument, 12 € pour les 2. Inscriptions au Syndicat d'initiative : 01 34 61 49 79.

Mercredi 25

- **Le Mesnil Découverte** : sortie organisée au Château de Versailles "fastes de cour". Visites adultes + 1 visite pour enfants. Renseignements : 01 34 61 02 49.

Mardi 26

- **Fête des voisins** : voir encadré.

Samedi 30

- **Ateliers théâtre** au CLC : 15h "Gare à la Momie" de Anne Rocard, 20h30 "Fables" (adaptation).

Vide-greniers



Cette année, la municipalité réserve une petite nouveauté pour le vide-greniers du 17 mai 2009. Sur la pelouse où s'installent habituellement les forains pour la brocante de la Saint-Denis au mois d'octobre, nous trouverons la Police Nationale et la prévention routière !

Vous pourrez découvrir, si tous les accords sont obtenus en temps et en heure :

- une piste d'éducation vélo pour enfants,
- un simulateur de conduite,
- un stand de vérification gratuite de l'éclairage voiture,
- et peut-être d'autres surprises.

Venez nombreux.

Dimanche 31

- **Atelier théâtre** au CLC : 15h « A chacun sa méthode » de Michel Pucheu.
- **Fête du jeu médiéval à Magny-les-Hameaux** : à partir de 14h, organisée par Ludomagny (ludothèque associative). Buffet à 18h30 (Les amis de l'Estaminet). Pièce de théâtre à 20h, de l'association La Cour des Miracles. Renseignements : 01 30 47 68 92.

Fête des voisins 2009



A l'occasion de la 10^e édition de cette manifestation, qui se déroulera à l'échelon européen, le mardi 26 mai 2009, notre ville sera partenaire officiel de cette opération qui a pour but de resserrer les liens entre les habitants et les générations.

Elle a également pour objectif de développer la convivialité, de rompre l'anonymat et l'isolement en passant un agréable moment entre voisins, afin de mieux vivre ensemble.

Le Syndicat d'Initiative se tient à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire et organisera dans ses locaux une réunion d'information sur ce thème, à une date qui sera précisée ultérieurement.

Pour des raisons pratiques d'organisation et de distribution du matériel publicitaire nécessaire à l'organisation de votre fête, nous vous remercions de bien vouloir transmettre dès que possible par courriel vos coordonnées, l'adresse à laquelle aura lieu votre fête et le nombre approximatif de participants. syndicat.initiative_mesnilsd@yahoo.fr
Tél. : 01 34 61 49 79 ou chez Bernard Claisse, Conseiller municipal en charge de cette opération au 01 34 61 00 40.

Juin

Du jeudi 4 au samedi 13

- **Exposition** au CLC : photos du photo club.

Vendredi 5 et dimanche 6

- **Spectacle de danse** organisé par le CLC dans la salle de la MGEN Institut Marcel Rivière. Compagnies : Méli-Mélo, Ki proko et Elle est moi. Tarif : 5 €

Samedi 6

- **Ateliers théâtre** au CLC : 15h "Mic Mac dans les contes" de Cyrille Delhinger, 20h30 "Marie des grenouilles" de Grumberg.
- **ASMD Pétanque** : concours de pétanque à 15 h en doublettes ou triplettes à la mêlée, sur le terrain devant le stade Guy Lefébure.

Dimanche 7

- **Fête des fermes dans tout le Parc** : découvrir la vie de l'exploitation, les animaux, goûter les produits locaux de saison. Des randonnées de fermes en fermes, ateliers cuisine des produits du terroir. Cette année, la fête des fermes sera placée sous le signe de la terre : jeux, animations vous permettront d'en savoir plus sur la vie des sols et le rôle de cette terre nourricière. Visites guidées autour des exploitations : gestion douce des ressources dans le monde rural au Moyen-âge. Renseignements : 01 30 52 09 09 (Parc naturel).

Samedi 6 et dimanche 7

- **Marché des céramistes-potiers** à Saint-Rémy-Les-Chevreuse.

Du vendredi 12 au dimanche 14

- **Le Mesnil découverte** : sortie organisée au Puy du Fou. Renseignements : 01 34 61 02 49.

Samedi 13 et dimanche 14

- **Week-end scout en camp** dans les environs du Mesnil pour les jeunes de 6 à 21 ans et ceux qui voudraient découvrir le scoutisme. Renseignements : Sylvie Cormier 01 34 61 15 46 ou Pascal Vannier 01 34 61 62 69.

Samedi 13

- **Visite du Skit du Saint Esprit** à 15h. Tarif : 7 €. Inscriptions : 01 34 61 49 79.
- **Kermesse** de la halte garderie des Mesniloups.
- **Exposition des peintres, artisans et des sculpteurs à Chevreuse** de 10h à 18h30 au Gymnase Fernand Léger. Renseignements à l'Office de Tourisme : 01 30 52 07 27.

Du samedi 13 au samedi 20

- Le CLC organise une semaine "**Portes ouvertes**" de l'ensemble de ses activités pour venir découvrir et choisir en famille comment occuper vos loisirs. C'est Brigitte Bonaly qui ouvrira la danse en vous proposant, dès le samedi 20, "l'Eveil à la danse" de 9h45 à 12h30. Programme détaillé des journées portes ouvertes au 01 34 61 99 30.

Dimanche 14

- **Kermesse paroissiale** à la maison paroissiale.
- **Cinéma de plein air** à Chevreuse. Séance gratuite. Possibilité de location d'un transat. Amener sa couverture et sa lampe de poche. Demandez le programme détaillé à la Maison du Parc 01 30 52 09 09.

Du mardi 16 au vendredi 26

- **Exposition** de fin d'année de tous les ateliers du CLC.

Jeudi 18

- **Commémoration à la Malmédonne** à Coignières.

Vendredi 19

- **Concert au CLC** à 20h30 : "Offenbach" – L'air de Rien.

Samedi 20

- **Fête du collège Sainte-Thérèse** : 11h célébration, 12h repas, 13h30/17h manifestations et jeux pour petits et grands.

Votre agenda des fêtes et animations avril – août 2009

- **Gala de natation synchronisée** à la piscine à 18h.
- **Concert école de musique** du CLC à 19h : "Faites le cirque".
- **"Le château en musique" : ouverture de la Fête de la musique** au Mesnil par la chorale *Les chœurs du Mesnil* dans la chapelle du château.
- **Réunion du cercle philatélique** CLC de 10 à 12h.
- **Fête de la musique** à Rambouillet : participation de « L'air de rien ».

Dimanche 21

- **Gala de natation synchronisée** à la piscine à 11h.
- **Club des amis retraités, journée à Trouville** : déjeuner, spectacle, jeux, promenade sur la plage ou en ville.
- **ASMD Pétanque** : journée pétanque, concours en tête à tête à 10h45 – Barbecue - Concours en triplettes formées à 14h sur le terrain devant le stade Guy Lefebure.
- **Les chœurs du Mesnil Saint Denis à Rambouillet** : 15h au théâtre du Nickel, concerts d'airs d'opéra.

Fête de la musique Dimanche 21 juin

Organisée par le Syndicat d'Initiative dans le château-mairie et son parc. Différents points musicaux variés : classique, jazz, rock, pop. Venez nombreux, tous les concerts seront gratuits. Apportez votre pique-nique pour partager un moment de convivialité en musique. Buvette assurée par le Comité des Fêtes.

Lundi 22

- **Soirée Théâtre enfants** au CLC à 20h15 : « Les astuces de Guenivèvre » de Jocelyne Sauvard.

Samedi 27

- **Fête de fin d'année** à l'école élémentaire du Bois du Fay.

Dimanche 28

- **Visites** à 15h : Notre-Dame de la Roche, à 16h : Skit du Saint Esprit. Tarif : 7 € pour 1 monument, 12 € pour les 2. Inscription Syndicat d'initiative : 01 34 61 49 79.

Juillet

1^{re} quinzaine

- **Camps scouts** et guides (11-14ans).

Mardi 14

- **Club des amis retraités** : repas au Club pour la Fête Nationale.

Fête Nationale

Le Comité des Fêtes, après consultation de la municipalité, a décidé de ne pas tirer de feu d'artifice le 13 juillet 2009, le calendrier étant très défavorable pour cette manifestation puisqu'il se situe un lundi, au milieu d'un long week-end de quatre jours ! Mais ce n'est que partie remise, puisque l'an prochain, le 12 juin 2010, il y aura celui des 48 heures... Merci de votre compréhension et à bientôt pour nos autres manifestations.

La Présidente, Danielle Dulieu

Août

Scouts :

- 1^{re} quinzaine : **camps louveteaux et jeannettes** (8-11ans).
- 2^e quinzaine : **camps pionniers et caravelles** (14-17ans).

Les 12 et 13 juin 2010 auront lieu les prochaines "48 heures du Mesnil" !

Le Comité des Fêtes du Mesnil Saint Denis organise une grande manifestation qui met la ville en fête durant tout le week-end :

"Les 48 Heures".

Il y a sûrement parmi vous des talents qui ne demandent qu'à s'exprimer ! Couture, dessin, bricolage, animation... quels que soient vos dons et votre bonne volonté, il y a, pour vous, une place dans ce groupe.

Rejoignez notre équipe dès maintenant pour préparer cet événement !

De votre implication dépendra le succès de cette opération. Nous comptons sur vous. Un groupe de travail constitué de responsables d'associations, de représentants d'écoles, d'adhérents, de bénévoles, désireux de partager cette aventure ludique sera piloté par Jean Serge Abramowitz.

Contact : Jean Serge Abramowitz (tél. : 06 65 32 70 18) - cdf.mesnil.saint.denis.48h2010@orange.fr

Dimanche 7 juin 2009 : ce ne sera pas seulement la fête des mères mais celle des européennes... les Français choisiront leurs députés européens.

Les électeurs choisiront pour la France les 72 députés qui les représenteront pendant 5 ans au Parlement européen, les députés étant répartis entre 8 régions électorales : Est (9), Ile-de-France (13), Massif central-Centre (5), Nord-Ouest (10), Ouest (9), Outre-mer (3), Sud-Est (13) et Sud-Ouest (10). Pour voter en France, il est nécessaire d'être citoyen de l'Union européenne (UE) âgé de 18 ans, domicilié ou résident de longue durée en France (disposant de la plénitude du droit de vote dans son pays d'origine) et être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2008.

Du jeudi 4 au dimanche 7 juin 2009, 736 députés au total seront élus pour représenter les 27 Etats membres de l'UE. Les premières estimations seront disponibles dès le dimanche 7 juin, à 20 heures, les résultats définitifs ne seront connus que le lundi 8 juin, à midi.

Nous vous communiquerons ultérieurement les modalités et les horaires d'ouverture des différents bureaux de vote de notre commune mais d'ores et déjà ayez un geste citoyen en bloquant cette date dans vos agendas.

Une cérémonie de la citoyenneté sera organisée le jeudi 14 mai en mairie en fin de journée afin de remettre aux jeunes nouvellement inscrits sur les listes leurs cartes électorales.

Comprendre les enjeux des élections

Le Parlement européen a été conçu, dès l'origine, comme une assemblée consultative, sur le modèle des Assemblées dont se sont dotées après le second conflit mondial les organisations internationales, comme le Conseil de l'Europe ou l'OTAN. Le Parlement européen était donc une assemblée sans véritable pouvoir de décision ni de contrôle. Mais il a connu un accroissement continu des pouvoirs au fil des traités.

Quelques dates importantes :
1979 : les citoyens élisent pour la première fois directement le Parlement européen



Trois étapes clé

L'Acte unique (1987) : introduit la « procédure de collaboration » entre le Parlement européen et le Conseil dans le processus législatif, même s'il convient de noter qu'avec cette procédure le Conseil conserve en dernière instance le dernier mot.

Le Traité sur l'Union européenne (Traité de Maastricht, 1993) : accomplit un saut qualitatif majeur en introduisant la procédure de codécision qui transforme le Parlement européen en véritable législateur à égalité avec le Conseil dans un certain nombre de domaines alors limités : par exemple, le marché intérieur, la libre circulation, l'éducation.

Les Traités d'Amsterdam (1997) et de Nice (2000) : conduisent à un accroissement très important des domaines sur lesquels s'applique la procédure de codécision : le Parlement européen décidera à égalité avec le Conseil sur 35 domaines : la politique de santé, la

lutte contre la fraude, la formation professionnelle, certains aspects de la politique de l'environnement.

Le projet de Constitution européenne prévoit l'extension du pouvoir de création législative du Parlement européen à 80 domaines au total (dont, à titre d'exemples, la propriété intellectuelle, la protection des travailleurs, la politique agricole commune, la coopération judiciaire pénale, etc.), la codécision devenant ainsi la procédure législative ordinaire, ce qui constitue une véritable avancée démocratique et ce qui fera du Parlement européen le véritable pouvoir législatif. De surcroît, le Parlement européen élira le Président de la Commission européenne.

Si vous voulez changer l'Europe, il faut voter !



Caroline Kaplan

Les écoles identifiées >

Depuis le mois de février, les façades des écoles des groupes scolaires Bois du Fay et Champmesnil arborent leur nom et la devise républicaine. Le coût de ce marquage commandé l'an dernier s'élève à **11 000 € TTC.**



A bicyclette >

Un nouvel abri à vélo a été posé pendant les vacances de février dans l'enceinte du groupe scolaire Bois du Fay. Il peut accueillir une trentaine de bicyclettes. Coût : **10 901 €.**



Le Service Jeunesse >

Vous ne le saviez pas... et oui, il existe bien une proposition d'activités pour les jeunes au Mesnil... depuis 2002 ! Labellisé Point Information Jeunesse, le Service Jeunesse de la commune est situé dans les communs du Château, à droite de la grille principale, à côté du Syndicat d'Initiative.

Outre l'accueil quotidien, il propose des activités aux 11/16 ans tous les samedis et des semaines de stages multi-activités durant les vacances scolaires.

Demandez le programme : par mail à Damien Ozil, responsable de la structure, adresse : paij.mesnilstdenis@wanadoo.fr



Vacances de Pâques

Stages multi-activités de l'ASMD à partir de 6 ans et du PIJ à partir de la 6^e :

- ♦ du mardi 14 au vendredi 17 avril,
- ♦ du lundi 20 au vendredi 24 avril.

Prix : 64 € + 20 € pour les repas.

Inscriptions : samedi 21 mars et mercredi 25 mars de 10h à 12h au siège de l'ASMD (bureau à l'entrée du gymnase Philippe de Champaigne).

Médaille du dévouement au Tennis club municipal >

A l'occasion de l'assemblée générale qui s'est tenue le 1^{er} février, Evelyne Aubert, adjoint au Maire chargé des Sports, Michel Jeannot, adjoint au Maire Honoraire et Alain Léostic, Président du TCM, ont honoré **Daniel Chatelet** qui, pendant 28 ans, a assuré l'accueil les samedis et dimanches au chalet du Tennis club. Habitant Paris, il n'assure plus ce service depuis fin 2008. Son sourire et sa bienveillance manqueront à tous les joueurs.

Merci Daniel pour toutes ces années au service du tennis et de la commune.





Accueil des élèves lors des grèves

Un décret ministériel d'août 2008 impose aux communes l'organisation d'un service d'accueil des élèves lorsqu'un établissement scolaire compte au minimum 25 % d'enseignants grévistes.

L'organisation de ce service n'est pas aisée, néanmoins, le 20 novembre 2008, le 29 janvier 2009 et le 19 mars, le Mesnil Saint Denis a rempli ses obligations.

Comment cela fonctionne ?

En début d'année scolaire, la commune a communiqué à l'Inspection Académique une liste des personnels susceptibles d'encadrer les enfants : ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), animateurs du CLG (Centre de loisirs et garderies), personnel de la mairie, élus, enseignantes à la retraite.

Les enseignants doivent informer leur Inspection de leur participation à un mouvement de grève au minimum 48h à l'avance. Dans le même délai, l'Inspection transmet officiellement à la commune le nombre de grévistes, ce qui détermine l'organisation ou non d'un accueil.

Ce délai étant très court, en réalité, le service scolaire de la commune travaille en amont afin d'évaluer l'accueil à organiser.

Comment s'organise la commune ?

Dès que la nécessité d'accueil est connue, le service scolaire contacte les personnes ayant accepté de figurer sur la liste transmise à l'Inspection Académique afin de connaître leur disponibilité.

Une fiche d'information est éditée par la mairie, distribuée dans les écoles et collée dans les cahiers de liaison afin d'informer les familles des modalités d'accueil des élèves.

Les parents doivent inscrire leurs enfants auprès du service scolaire par téléphone, au plus tard la veille avant 12h. Suivant le nombre d'enfants à accueillir, le service du personnel établit les contrats de travail pour les BAFA qui encadrent la journée.

Le jour de grève, les enfants des écoles maternelles sont accueillis sur place par les ATSEM. Ceux des écoles élémentaires

sont accueillis au CLG (centre de loisirs et garderies) situé rue du Maréchal Joffre. Ils déjeunent à la cantine du Château.

Bilan de l'accueil

Lors du mouvement du 20 novembre 2008 :

- ◆ 2 classes de maternelle en grève : 14 enfants accueillis ;
- ◆ 10 classes d'élémentaires sur 1 établissement : 40 enfants accueillis.

Lors du mouvement du 29 janvier 2009 :

- ◆ 10 classes d'élémentaires sur 2 établissements : 40 enfants accueillis.

Lors du mouvement du 19 mars 2009 :

- ◆ 4 classes de maternelle en grève : 19 enfants accueillis.
- ◆ 8 classes d'élémentaire sur 2 établissements : 28 enfants accueillis.

Qui paye ?

Le service est obligatoirement gratuit pour les parents sur le temps habituellement scolaire (8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30).

La commune assure tous les frais (encadrement, organisation générale,...). Elle est remboursée par l'Etat au prorata du nombre d'enfants accueillis, suivant un calcul assez complexe, qui, d'après nos évaluations, ne couvre pas la totalité du coût de ce service.

Remarque

Ce service ne pourrait être organisé et fonctionner correctement sans l'aide :

- ◆ du CLC et de son directeur, Jean-Marie Radenac,
- ◆ du CLG et de sa directrice, Maryvonne Boutet ainsi que tous les animateurs



L'espace de jeu extérieur du Centre de loisirs et garderies.

Pourquoi ne pas accueillir les enfants des écoles élémentaires dans leurs établissements ?

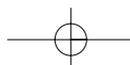
- ◆ Parce que nous privilégions l'encadrement par le personnel BAFA du CLG qui connaît déjà les enfants.
- ◆ Parce que le regroupement en un lieu clos et équipé facilite l'organisation générale.
- ◆ Parce qu'il y a du matériel de jeu sur place.
- ◆ Parce que la proximité de la salle de spectacle du CLC permet la projection d'un film et que celle du stade autorise l'organisation de jeux de plein air.

qui acceptent de travailler en n'étant prévenus que 24 h à l'avance,

- ◆ de toutes les personnes figurant sur la liste de base qui bloquent leur journée sans savoir si nous aurons ou non besoin de leurs services,
- ◆ des parents d'élèves qui acceptent que nous ne puissions accueillir que 110 enfants au CLG et qui s'organisent en conséquence,
- ◆ des enseignants qui « jouent le jeu » et ont la courtoisie de répondre avant le délai légal à nos questions.

Qu'ils soient tous ici remerciés pour leur aide précieuse et leur compréhension.

Evelyne Aubert





État civil

Hommage

Décès

- ◆ *Corbin
épouse Ribolzi Maryse 1^{er} août 2008
- ◆ *Sorlin épouse Charrier 9 oct. 2008
- ◆ Delsart Marguerite 25 nov. 2008
- ◆ Breuze Guy 27 nov. 2008
- ◆ Lamouroux Jean 15 déc. 2008
- ◆ Marcireau Gérard 22 déc. 2008
- ◆ Renout veuve
Debure Bernadette 24 déc. 2008
- ◆ Sigaud Claude 9 janv. 2009
- ◆ Coudert Yves 9 janv. 2009
- ◆ De Rasily Chantal 17 janv. 2009
- ◆ Delattre épouse
Chatellier Colette 17 janv. 2009
- ◆ Heiter veuve Degouy
Ginette 21 janv. 2009
- ◆ Delalande Auguste 3 fév. 2009
- ◆ Marchal veuve
Millardet Renée 8 fév. 2009
- ◆ Mauge Henriette 14 fév. 2009
- ◆ Canonge veuve
Chemisseur Yvette 19 fév. 2009
- ◆ Nion Pallot Martine 22 fév. 2009

* : rectificatif suite à une erreur dans le précédent bulletin.

Naissance

- ◆ Meriot Tao 7 nov. 2008
- ◆ Duval Kilian 8 nov. 2008
- ◆ Duval Neven 8 nov. 2008
- ◆ Bouakline Hamza 15 nov. 2008
- ◆ Lhomme Roxane 15 nov. 2008
- ◆ Chaplet Clémence 20 nov. 2008
- ◆ Delrue Noémie 25 nov. 2008
- ◆ Foussard Mathieu 26 nov. 2008
- ◆ Dumenil Clément 28 nov. 2008
- ◆ Damini Laïcia 6 déc. 2008
- ◆ Bascia Luca 10 déc. 2008
- ◆ Bonnaire Julien 20 déc. 2008
- ◆ Malor Thays 26 déc. 2008
- ◆ Lopes Antonin 6 janv. 2009
- ◆ Auriol Arthur 17 janv. 2009
- ◆ Moulineau Ewann 28 janv. 2009
- ◆ Granet Anatole 3 fév. 2009
- ◆ Badji Karlyne 9 fév. 2009

Mariage

- ◆ Mery Jean-Pierre
et Batby Françoise 6 déc. 2008



Monsieur Yves Coudert estimé, respecté, était une personnalité de la ville, bien connu des habitants, mais également dans la région et au-delà en raison de ses engagements. Dès son arrivée au Mesnil, il s'intéresse à la vie communale et est élu au Conseil municipal en mars 1983 jusqu'aux élections de 2001 où il ne s'est pas représenté.

Monsieur Coudert avait conscience du rôle qui doit animer le citoyen, participer dans un esprit de libre examen, en toute liberté, sans aucune contrainte, à la vie et au maintien de la démocratie. Il s'inscrit donc dès son élection dans des commissions diverses, finances, information, loisirs, puis jeunes, fêtes et cérémonies, ou affaires sociales. Il étudiait avec attention toutes les questions examinées aux séances du Conseil municipal et participait activement aux discussions, aimant aller au fond des choses en essayant toujours de trouver une solution équitable et raisonnable.

Dès son début de mandat, il a été sensible à l'organisation des services, à la politique financière, aux moyens associatifs et, avec ses colistiers, il a toujours soutenu le Conseil municipal dans sa démarche d'aménagement de la RN10.

Nous conserverons longtemps le souvenir de Monsieur Coudert, un homme intègre et droit, généreux, d'une grande discrétion, d'une nature sociable, cohérent et ouvert, également soucieux du devenir de la ville.

Tribune libre

Espace d'expression réservé aux conseillers de l'opposition.

Le Mesnil en Mouvement

Hold-up sur les contribuables locaux

Les collectivités locales s'inquiètent de la baisse des recettes décidées par l'État, et de l'augmentation de certaines taxes ... 2 exemples pris dans l'actualité :

Le président a annoncé la suppression totale de la taxe professionnelle. Il ne s'agirait que de la part sur les investissements, environ 8 M€ ? La TP représente 44 % des ressources des collectivités locales. Les contribuables seront donc appelés à compenser directement ces pertes !

La loi de Finances 2009 vient de créer une taxe sur l'incinération

des déchets et de revaloriser celle des installations de stockage, qui va tripler d'ici 2014. Sans doute une incitation écologique à un changement de comportement ? Hélas, pas tout à fait ! Car la part des ménages dans la production annuelle de détritux hexagonaux n'est que 4 % ! et les industriels ne participent qu'à 50 % du coût du recyclage des emballages qu'ils nous imposent ! L'obligation d'augmenter les impôts pèsera sur les ménages. L'une des clés d'une sortie de crise repose pourtant sur la relance de la consommation.

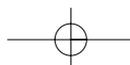
Vos élus "Le Mesnil en mouvement"

Ensemble au Mesnil

Comment les nouvelles pertes importantes de recettes (Taxe sur les droits de mutation, Taxe professionnelle) vont-elles être compensées ? Par encore plus d'impôts locaux ? Par de l'endettement ? Par des économies sur les dépenses ? (comme le deuxième ramassage des ordures ménagères). Qu'en est-il réellement de l'habitat social ? 255 logements à faire d'ici 2010 pour respecter le contrat CDOR, et la « promesse » faite au préfet pour éviter les sur-pénalités dues au retard pris sur le social ! Au fait que va devenir le foyer Sully ?

Quel est le projet d'intercommunalité qui est souhaité ? Peut-on modifier le projet prévu de l'aire d'accueil des gens du voyage ? Le rythme immuable du conseil municipal mensuel et son objet, le mode de fonctionnement cloisonné des commissions et les publications officielles de la mairie ne sont plus à la hauteur des interrogations et des attentes de nos concitoyens. Nous voulons savoir « vrai », savoir « mieux », savoir « avant » et ainsi pouvoir être contributifs à l'intérêt général.

Jean-Pierre Derain, Alain Reminiac



La vie au Mesnil

1^{er} marché de Noël

C'est sous une pluie verglaçante et un froid glacial que se sont déroulés la **1^{re} édition du marché de Noël à Champmesnil** et l'envoi des lettres-ballons au père Noël. Les friandises et le vin chaud vendus par la Caisse des Ecoles étaient les bienvenus.

L'occasion de déguster un verre de bière de la Vallée de Chevreuse, de commander ses plats pour les réveillons auprès des métiers de bouche présents, de commencer ses emplettes pour Noël et d'admirer de ravissantes décorations florales.



Les illuminations de Noël, une tradition Mesniloise

Décorer, enjoliver, illuminer vitrines, maisons, jardins, fenêtres et balcons, « Les illuminations de Noël » ont fait concourir cette année plus de 200 maisons, le choix s'en est trouvé d'autant plus difficile. Le jury sous la direction de madame Le Bihan a attribué 11 prix pour décorations de nuit, un prix coup de cœur, deux prix de jour, un prix pour le plus beau balcon et un prix attribué à la plus belle vitrine de commerçant.



Vœux de l'ASMD



▲ De gauche à droite :
M. Philippe Gruin, trésorier adjoint,
Mme Dominique Fraysse, secrétaire,
M. Fabrice Villoing, trésorier,
Mme Ghislaine Desesquelles, vice-présidente chargée des installations,
M. Gilbert Picard, chargé de la logistique.

C'est dans le gymnase du stade Guy Lefebure que Mme Claudette Hutin (présidente de l'ASMD) a organisé la traditionnelle soirée des vœux de l'ASMD, le 17 janvier 2009, en présence de Mme Evelyne Aubert maire adjoint chargée des sports, de Monsieur Marcel Zulliani, président d'honneur et de Mme Caroline Kaplan, chargée de la communication sur la commune. Cette soirée permet de réunir tous les bénévoles qui œuvrent pour que le sport au Mesnil soit dynamique, prospère et favorise la convivialité, les échanges et l'unité dans l'association. Mme Hutin a remercié et salué la mobilisation générale, le dévouement, la disponibilité et l'énergie de chaque bénévole qui ont permis à quelques 2200 adhérents de pratiquer leurs sports favoris.

La vie au Mesnil

Mesnilois à l'honneur

A l'occasion de la cérémonie des vœux, Monsieur le Maire a mis à l'honneur des Mesnilois et Mesniloises en leur remettant des médailles à divers titres. Nous ne les citons pas tous ici car la liste est longue mais vous pouvez les retrouver sur notre site internet (www.lemesnilsaintdenis.fr).

Médailles de bronze du dévouement, créée par la municipalité pour 10 années et plus de bénévolat.

Monsieur Michel Grandguillot, Président, et Monsieur François Guittard, trésorier de l'Association des anciens combattants le Mesnil La Verrière, Monsieur Daniel Royer, trésorier de l'Association des propriétaires des résidences du Château,

Monsieur Jean Foisy, Président de l'Association des boutiques de Champmesnil et Madame Brigitte Foisy, secrétaire et trésorière, organisateurs d'une manifestation annuelle regroupant les enfants et dont les recettes sont généreusement versées à la Caisse des écoles.



▲ M. et Mme Foisy

Madame Dominique Fraysse Présidente de la section Aikido et secrétaire de l'ASMD.

Monsieur Franck Godon entraîneur de la section Football et secrétaire du bureau de l'ASMD.



▲ M. Franck Godon

Monsieur Gilbert Picard Membre actif de la section Pétanque et responsable de la logistique et du matériel de l'ASMD.

Au titre de la Jeunesse et des Sports

2 lettres de félicitations remises à Monsieur Christian Mazé au titre de la vie associative pour 24 années de service au sein du Comité des fêtes, Trésorier, Vice-président et Président.



▲ M. Christian Mazé

Et à monsieur Bernard Peduzzi pour 18 années de services ininterrompues auprès de l'Association de pêche et de la protection du milieu aquatique.

1 Médaille d'or à madame Claudette Hutin, Présidente de la Gymnastique volontaire, puis Présidente de la section Natation synchronisée, et actuellement Présidente de l'Association Sportive du Mesnil Saint Denis.



▲ Mme Claudette Hutin en compagnie de Mme Valérie Péresse.

Médailles Régionale, Départementale et Communale

Récompensant à la fois compétence, dévouement et fidélité à une collectivité, cette médaille a été remise à :

- Monsieur Daniel Jouanneau (médaille d'argent) pour 25 années de fonctions électives. Monsieur Jouanneau a été élu du 19 mars 1983 aux élections de mars 2008, où il ne s'est pas représenté.



▲ M. Daniel Jouanneau

- Et à monsieur Michel Jeannot (médaille de vermeil) pour 37 années de fonctions électives soit 6 mandats. Elu depuis 1971, Michel Jeannot ne s'est pas représenté lors des dernières élections. Il a été Adjoint au Maire depuis 1983, principalement délégué à la vie associative, aux affaires culturelles, aux fêtes et cérémonies et au jumelage, Monsieur Jeannot représente à lui seul l'encyclopédie du Mesnil, toutes les associations le connaissent. Son travail dans tous les domaines a été apprécié, fait avec sérieux, compétence, dévouement et objectivité. Il a accompli sa tâche et rempli sa mission tout au long d'un parcours sans heurt, et chacun lui est reconnaissant de l'action menée et des résultats obtenus. C'est donc 37 ans de bons et loyaux services que la médaille de vermeil vient aujourd'hui distinguer.



▲ M. Michel Jeannot

Le repas des seniors le 17 janvier 2009



Lorsque vous êtes invités par la municipalité au repas des seniors dans les salons Saint Exupéry de Coignières, vous confiez tout d'abord votre vestiaire aux scouts du Mesnil. Puis les membres du Conseil municipal vous accompagnent dans le salon pour choisir votre table. Madame Joëlle Romain, présidente du Club des amis retraités et le Maire, monsieur Jean Créno ouvrent les festivités avec un discours amical et un déjeuner raffiné vous est alors servi. Dès les premières notes de musique de l'orchestre de Christian Delivier et malgré les assiettes pleines, les inconditionnels de la danse se lèvent faire quelques pas cadencés... Cette année encore plus de 360 personnes ont répondu présents à l'invitation du Maire, tous garderont en mémoire le souvenir d'une journée chaleureuse et conviviale.

Loto : de beaux cadeaux !



Organisé par l'école élémentaire du Bois du Fay, le loto s'est abrité sous le préau du groupe scolaire de Champmesnil, vendredi 6 mars. De nombreux parents et enfants ont répondu présents à cette invitation en préparant des pâtisseries (presque 100 gâteaux),



Mme Isabelle Chevalier, directrice de l'école primaire du Bois du Fay

en fournissant quelques lots, les gros ayant été achetés par l'école, en aidant à la préparation et en participant à cette grande loterie. Les prix allaient du simple lot pour filles ou garçons contenant toutefois une dizaine d'articles au super vélo avec ses accessoires ou appareil photo numérique !

La vie au Mesnil

Merci Claudine !

Madame Claudine Gervais, secrétaire de la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme depuis 13 ans a fait valoir ses droits à la retraite début mars 2009. Ses collègues et amis lui ont préparé un pot de l'amitié au cours duquel un poème écrit à son intention par une de ses collègues lui a été lu. Un moment empreint de beaucoup d'émotion. Que pouvons-nous ajouter de plus après un tel éloge : Excellente retraite et à bientôt !



C comme consciencieuse
L comme loyale
A comme accueillante
U comme urbaine
D comme disponible
I comme imaginative
N comme naturelle
E comme efficace

Les lettres de votre prénom
Ne suffisent pas, oh non,
Pour décrire à ce jour
Ce qui est connu depuis toujours.
Consciencieuse,
Nous savons que vous êtes bûcheuse,
Loyale,
C'est phénoménal,
Accueillante,
Toujours souriante,
Urbaine,
Pour tous une aubaine,
Disponible,
Comme ce n'est pas possible,
Imaginative,
Et toujours réactive,
Naturelle,
Bien réelle,
Efficace,
Sensas !
Tout au long de ces années,
Vous nous avez beaucoup donné !
A présent,
Il est temps,
De prendre le temps de vous consacrer
Aux loisirs que vous avez délaissés :
A vous, huiles, fusains, aquarelles,
Laissez déborder votre naturel !
Et venez bientôt nous présenter,
Ce que vous aurez créé...
Mais je vais arrêter là
Non sans avoir fait le constat,
Que depuis l'annonce de votre départ,
Vous avez semé, sans le vouloir,
Le désespoir !
Oui Claudine ne soyez pas gênée !
Vous allez à nous tous, beaucoup manquer !
Mais vous ne serez pas loin !
Et sachez qu'en cas de besoin
Vous trouverez toujours
Auprès de vos amies
Ce qui permet d'égayer la vie !
Merci Claudine

Jazz à l'heure du Mesnil



Présent dans dix communes du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le festival itinérant Jazz à toute heure a pour ambition de favoriser l'accessibilité du jazz avec une programmation ouverte sur les références du moment, les standards du genre et les métissages musicaux.

Pour cette 11^e édition, vous avez apprécié, entre autres, au CLC samedi 28 mars, le talent et la sensibilité musicale rares de Joe Cohn, fils du légendaire saxophoniste ténor Al Cohn et de la chanteuse Marilyn Moore. Il fait aujourd'hui partie des guitaristes les plus inventifs et les plus prisés du jazz... Cette année encore, l'ensemble des enfants des deux groupes scolaires élémentaires du Mesnil ont eu la joie d'aller écouter un concert de Jazz à la salle Jean Racine à St-Rémy-lès-Chevreuse jeudi 12 mars.

La halte garderie des Mesniloups

Pour s'amuser comme des fous !



A la Halte garderie des Mesniloups, on ne rate pas une occasion de s'amuser. Pour Noël, en attendant le passage du père Noël, on décore le sapin même si on est tout petit. Pour la Fête de la chandeleur, on se maquille et on se déguise



tout en dégustant de délicieuses crêpes. Et comme on adore faire des câlins et des bisous, on rend visite aux personnes âgées de Fort Manoir, le mercredi avec nos parents et nos frères et sœurs pour partager de bons moments de distractions. On leur montre tout ce qu'on sait faire et on se paie de franches parties de rigolade.



Bulletin municipal du Mesnil Saint Denis N°46 avril 2009

Directeur de la publication: Jean Créno - **Directeur de rédaction:** Caroline Kaplan
Secrétaire de rédaction: Patrick Blanc - **Commission communication:** Caroline Kaplan
Aline Breton, Maurice Gutman, Elisabeth Marion, Michel Terrasson, Fabienne Juliot-Drouet
Conception, composition: e.maginière - www.emaginiere.fr - **Impression:** Publi Tregor
Photographies: commission communication - Shutterstock